

## Conseil général

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 18 juin 2018

N° 1 / 2018

La Présidente Rita Alma ouvre la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil général de l'année 2018 à 20h15.

Elle souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'au 11 décembre 2017 ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

#### Ordre du jour

1. Appel, assermentations
2. Promotions civiques
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
4. Propositions individuelles et pétitions
5. Communications du bureau
6. Communications des représentants aux associations intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Elections du bureau du Conseil général du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019
  - a. Président(e)
  - b. Vice-président(e)s
  - c. Deux scrutatrices ou scrutateurs
  - d. Deux scrutatrices ou scrutateurs suppléant(e)s
9. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional.
10. Election complémentaire d'un nouveau membre à la Commission permanente d'urbanisme et des bâtiments.
11. Préavis municipal n°01/2018 relatif aux comptes communaux 2017 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017.
12. Divers

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que proposé.

## **1. Appel et assermentation**

Citoyens assermentés au 18 juin	68
Nouvelle Assermentation	1
Total citoyens assermentés	69
Citoyens présents à l'appel	34
Citoyens excusés	18
Citoyens en retard	2
Citoyens absents	15

Majorité pour les votes de ce Conseil est 17 (total des citoyens présents / 2).

### Personnes excusées

MM Marc Demierre ; Stéphane Lanzoni ; Raymond Ramseyer ; Patrick Scheffre ; Armando Gasser ; Julien Gantenbein ; Urs Zancarlin ; Franco Zanetta ; Philippe Ostan ; Giancarlo Bartolini ; Didier Strasser ; Gabriele de Matteo

Mmes Elénore Beau ; Marie-Thérèse Ramseyer ; Madeleine Michal ; Raphaelae Märki ; Jessica Graça ; Matylda Levet-Hagmajer

M. Alain Berger et Mme Vanessa Green sont arrivés en retard.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 23 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

### **Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.**

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

## **2. Promotion civiques**

Trois jeunes citoyens ont été convoqués pour recevoir les félicitations du Conseil mais aucun ne s'est présenté.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**

### **Modifications apportées:**

1- p. 5, paragraphe 4 (à partir du haut) : **Dans le cadre de l'interpellation de M. Wahlen, Mme A. Rollini a demandé du fait que Crans est mieux desservi que Chavannes-des-Bois, qu'en sera-t-il des fonds dédiés aux transports publics une fois épuisés et par conséquent de la politique de transport.**

2-p. 9, 12<sup>ème</sup> ligne à partir du haut : Sur la base de ces arguments, **la majorité** de la commission des finances recommande d'adopter les 17 amendements au préavis 4/2017.

Le procès-verbal est accepté par l'Assemblée à l'unanimité avec les modifications.

## **4. Propositions individuelles et pétitions**

Pas de propositions

## **5. Communications du bureau**

Le Présidente s'excuse d'avoir oublié d'inclure à l'ordre du jour l'élection d'un membre suppléant de l'AJET suite à la démission de M. Steve Dominé.

Mme Rollini se demande pourquoi en début de séance l'amendement à l'ordre du jour n'a pas été demandé et la Présidente explique qu'après l'envoi de l'ordre du jour aux membres du Conseil il y a eu d'autres faits « organisationnels » et qu'il était plus simple de procéder de cette façon.

Le Conseil général donne son accord.

1. La Présidente demande si une personne souhaite remplacer M. Steve Dominé, en tant membre suppléant au sein de l'AJET. Personne ne se prononce.
2. Le Bureau du Conseil doit constituer une commission ad-hoc pour la pré-étude du conseil régional et du DISREN. La première séance de la commission ad-hoc est prévue pour le 29 août 2018. Mme Mmes Christine Van Lancker et Alison Rollini souhaitent en faire partie. La Présidente va s'occuper de trouver une 3<sup>ème</sup> personne.
3. Le chantier actuel ne permet pas de visiter la nouvelle crèche avant le début de l'année scolaire. La Présidente invite les membres à prendre part à l'inauguration qui aura lieu le 22 septembre prochain, une fois les travaux finis.
4. La Présidente informe que dorénavant les rapports des Commissions pour la séance seront envoyés aux membres du conseil général avant la séance. Le plus pratique et économique serait de pouvoir envoyer les informations par email. Une lettre a été envoyée le 7 mars 2018 à tous demandant une réponse quant à l'utilisation ou pas de l'adresse email. Résultat : 56% ont dit oui ; 18 ont dit non et le plus surprenant 26% n'a pas répondu. La Présidente dit attendre encore des adresses emails des membres. Pour le moment le Bureau continue à utiliser les deux formes d'envoi (courrier et email)
5. [www.action-commune.ch](http://www.action-commune.ch) . Mme Alison Rollini a envoyé un email pour faire part d'un site d'information pour les communes et les droits qu'ont les membres. Par exemple on y apprend comment faire une pétition. Sur le site les communes peuvent partager des actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre.
6. La Présidente informe avoir reçu le matin de la séance un email de Mme Vanessa Green informant de sa démission de sa fonction de déléguée de l'ASCOT. Mme Sophie Bertalan souhaite reprendre la fonction de déléguée de l'ASCOT.
7. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 29 octobre 2018 à 20h15.

## **6. Communications des représentants aux associations intercommunales**

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte)

Mme Sophie Bertalan lit le rapport.

L'association de l'AJET s'est réunie le 31 mai 2018 pour son Assemblée ordinaire. L'AJET a connu une année difficile du à la démission du directeur, de licenciements et du travail effectué en sous-effectif. Malgré tout l'AJET a réussi à accomplir sa mission et a pu maîtriser le budget malgré les dépenses imprévues. M. Morand a été mandatée en tant que RH externe pour trouver la nouvelle directrice qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Le Contrat avec Easy kids prend fin au 1<sup>er</sup> août de cette année. Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme Ursina Bänziger lit le rapport.

Les comptes 2017 ont été présentés et approuvés. La révision des statuts de l'ASCOT a été acceptée tout comme la mise en conformité du conseil d'Etablissement des écoles primaire et secondaire de Terre Sainte. La bibliothèque intercommunale fêtera ses 10 ans le samedi 8 septembre 2018. Pas de nouvelles pour le projet piscine/patinoire, en attente de pouvoir entamer la construction.

Un nouvel appel d'offre a été lancé pour les transports scolaires. Il en résulte que dès la rentrée 2018, les élèves iront à l'école avec les bus de Car Postal.

### SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

Rapport lu par M. André Fiaux

La situation financière de l'organisme est saine et les réserves sont globalement en hausse. En ce qui concerne l'épuration une demande de crédit a été acceptée à l'unanimité. Deux préavis ont été également acceptés pour réaliser une conduite d'eau sous pression et pour équiper la source Marie d'un système de désinfection de l'eau par ultra-violet. La présidence de M. André Fiaux est reconduite Président pour une nouvelle année.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **M. Roberto Dotta, Syndic**

#### Administration générale

Fermeture occasionnelle du greffe en été (23 juillet au 5 août).

#### Transports publics, ligne U

Les communes liées à la ligne U ont financées la phase test de décembre 2015 à décembre 2018 en assumant que la ligne serait reprise complètement par les cantons de Genève et de Vaud à partir de décembre 2018, si la fréquentation correspondait aux critères exigés pour les lignes régionales (ce qui devrait être le cas). Malgré une lettre au Conseiller d'état genevois en charge et plusieurs appels à la direction des transports, nous n'avons toujours pas reçu une prise de position écrite du Canton de Genève. Une réunion est prévue cette semaine entre les communes concernées afin de coordonner une approche en vue de négociations avec le canton de Genève et la contrepartie vaudoise. Le Conseil sera informé de la situation lors de la prochaine séance.

#### Conseil régional

Deux préavis ont été votés au Conseil intercommunal du Conseil régional :

**N° 30/2018 DISREN** : Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes.

Il s'agit d'un projet pour optimiser le fonctionnement des deux massifs voisins (suisse et français) en tant que station de ski (mais aussi pour la saison d'été) et ainsi générer une meilleure offre pour les clients tout en améliorant le résultat économique.

Les investissements s'élèvent à près de CHF 17 millions dont plus de 72% du montant sera apportée par les partenaires français.

Participation de la commune : CHF 20.94.- par habitant (le montant est déjà inclut dans la contribution annuelle pour le DISREN)

### **N° 32/3018 – Comptes 2017**

Le bouclage des comptes 2017 présente une perte de CHF 2'156.26 contre un budget qui affichait un bénéfice de CHF 858.03.

Les deux préavis ont été adoptés avec une très grande majorité.

## Tour de Romandie

Pour la première fois de son histoire, le Tour de Romandie est passé par Chavannes-des-Bois le 29 avril 2018. Il y avait entre 200-250 spectateurs le long de la rte de la Branvaude/Sauverny.

## La Gazette de Chavannes-des-Bois

Une édition nouvelle et rajeunie de la Gazette de Chavannes-des-Bois a été distribuée pendant la première semaine de mai.

Plusieurs manifestations y ont été proposées pour la belle saison :

- Visite à l'Observatoire de Genève
- Fête des voisins
- Ballade entre agriculture et biodiversité
- La Coupe du Monde sur grand écran dans plusieurs communes de Terre Sainte (un grand remerciement aux membres de l'Amicale pour l'excellente organisation de la soirée à Chavannes-des-Bois)

Tous ces événements ont rencontré un grand succès auprès de la population.

Un remerciement également à Mme Anderson, graphiste bénévole, pour la belle mise en page du journal.

Mme Christine Van Lancker remercie tous les efforts et initiatives faites en ce sens.

## **M. Roland Beaud, Municipal**

### Ressources Humaines

La période du premier semestre 2018 a connu de nombreux changements pour des raisons diverses et variées dont certains ont déjà été mentionnés dans le rapport de gestion.

Mme Laura Jacot a été engagée début mars 2018 en remplacement de Jocelyne Berthoud avec un temps partiel de 80%. Cette dernière avec Mme Isabelle Geinoz au contrôle de l'habitant, est en voie de former une bonne équipe.

M Ueli Graber quittera sa fonction le 6 juillet prochain avec les remerciements de la Municipalité. Il restera patrouilleur.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 M et Mme Tiago et Claudia dos Santos seront les nouveaux concierges. Ils habiteront un logement de fonction prévu à cet effet à l'étage du bâtiment de la crèche et s'occuperont de l'entretien de tous les bâtiments communaux avec un taux d'activité de 100% pour Monsieur et de 35% pour Madame.

M. Didier Fleury, employé technique à 50% pour la Commune depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 a donné sa démission au 31 mars 2018 mais restera le temps de suivre le plan technique de la crèche jusqu'à son terme (6 mois).

M. David Oepplinger continuera à s'occuper des espaces verts.

### Etat sur les Finances Communales

Au 31 décembre 2017, les emprunts de la Commune au bilan totalisaient CHF 5'800'000.- décomposés comme suit :

- CHF 2'500'000.- : prêt à 5 ans (au 29.11.2021) de Postfinance au taux de 0.2% ;
- CHF 3'300'000.- : prêt des Rentes Genevoises à court terme au taux de -0.05%.

Les Rentes Genevoises ayant demandé le remboursement du prêt de CHF 3'300'000.- au 14 juin 2018 pour des questions de liquidités, un prêt de même montant a été obtenu à la même date de Debiopharm International SA à Lausanne, groupe pharmaceutique suisse fondé en 1979 qui emploie 350 personnes. Ce prêt a été consenti au taux de 0.0% à 3 mois, soit au 14 septembre 2018.

La Municipalité a dû recourir à un nouvel emprunt en date du 28 février 2018 de CHF 1'400'000.- au taux de 0.04% auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires de Genève. Cet emprunt à court terme a été prolongé du 31 mai au 31 août 2018 aux mêmes conditions.

Avec cette dernière transaction, le total des emprunts de la Commune se monte actuellement à CHF 7'200'000.-. Notons que le plafond d'endettement actuel est de CHF 9,5 millions et que le nouvel emprunt restera dans ce cadre. Le Conseil général avait déjà été informé lors de sa dernière séance de décembre 2017 de la nécessité très vraisemblable pour la Municipalité de recourir en cours d'année 2018 à un tel emprunt vu la baisse des rentrées fiscales sans un ajustement approprié du taux communal d'imposition.

L'état de nos finances communales reste fort préoccupant comme déjà relevé lors de ma communication au Conseil général en décembre dernier.

Les rentrées fiscales au titre du seul impôt sur le revenu, impôt sourciers mixtes inclus, se montent à CHF 2'245'179.55 contre CHF 2'308'223.29 au 31 mai 2017, soit une différence en moins de CHF 63'000.- env. alors que le taux d'imposition a été augmenté de 4 points de 59.0 à 63.0 pour 2018, ce qui traduit un manque de rentrées fiscales conséquent au niveau du seul impôt sur le revenu !

Cette situation contraint dès lors la Municipalité à prendre des mesures immédiates complémentaires :

La première mesure vise à obtenir du canton de ne pas avoir à payer le troisième acompte de la facture sociale 2018 en août 2018 de CHF 383'693.75, un mois avant de recevoir CHF 546'603.- en tant que commune créancière selon décompte provisoire 2017, cette démarche est d'ores et déjà en cours.

La deuxième mesure consiste à recourir prochainement une nouvelle fois à l'emprunt, non pas cette fois-ci pour couvrir un investissement, mais pour faire face aux charges (cantonales et intercommunales notamment) inscrites au budget de fonctionnement, via un préavis qui sera soumis au Conseil général pour validation ; le montant de ce nouvel emprunt sera déterminé en fonction du résultat de la démarche entreprise auprès du canton et du niveau des rentrées fiscales constatées dans l'intervalle.

La troisième mesure indispensable au redressement des finances communales sera proposée au Conseil général le 29 octobre prochain par le biais du préavis municipal sur l'arrêté d'imposition communal 2019. A cette occasion, la Municipalité mais aussi le Conseil général devront prendre leur responsabilité plutôt que de se faire imposer d'autres mesures plus rigoureuses par l'Etat.

Intervention de Mme Alison Rollini sur les coûts scolaires : est-ce que la commune ne devrait pas aussi commencer à réduire certains coûts pour permettre d'augmenter ainsi les recettes et suggère que la part parentale soit augmentée. M. Roland Beaud répond que cette question est de la compétence de l'AJET et donne la parole à Mme Maria de Matteo qui affirme que c'est une réflexion qui a déjà été menée et la Municipalité va s'y pencher dès que possible.

## **M. Stephan Comminot, Municipal**

### Administration

La commune a rencontré quelques soucis avec le réseau Swisscom. Elle est restée sans réseau depuis mercredi après-midi. Celui-ci fonctionne à nouveau aujourd'hui mais de manière provisoire.

### Crèche :

Nous sommes toujours dans les chiffres budgétaires.

La finition du parking au Ch. des sports prévoit environ 10 places supplémentaires à la fin des travaux.

Le bâtiment sera affecté à l'AJET dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### Ancienne Fruitière

Une société horlogère débutera son activité le 1<sup>er</sup> septembre 2018 dans les murs de l'Ancienne Fruitière.

### Route communale

Les travaux qui étaient prévus au carrefour entre la route de Sauvigny et la route de la Branvaude (30 km/h), ainsi que la réfection des trottoirs à la route de la Branvaude (50km/h) et du chemin des longs-prés, sont actuellement suspendu pour cause budgétaire. Pour les mêmes raisons de coûts, les bacs à fleurs n'ont pas été mis dans les candélabres.

## **Mme Maria de Matteo, Municipale**

### Chasse aux œufs

Le dimanche 25 mars a eu lieu la chasse aux œufs et le soleil était au rendez-vous.

L'atelier peinture a eu à nouveau un grand succès. Les jeunes artistes ont créés de vraies merveilles.

Un grand merci pour l'aide à Mmes Ursina Bänziger et Ursula Zanetta.

La Municipalité tient à remercier également les jeunes adolescents qui ont cachés les œufs avec grand enthousiasme, ainsi que les habitants qui ont contribué à l'apéritif. Un grand merci à la Commission d'embellissement ( Mme Elenore Beaud) pour la décoration de la place de jeux.

### Sortie des Aînés

Le Musée « Nest » à Vevey a été visité lors de la sortie des Aînés qui a eu lieu le mercredi 13 juin dernier.

### Déléguées ASCOT et AJET

Mme Maria de Matteo informe que Mme Matylda Levey-Hagmajer a été élue en tant que nouveau parent au CESCOT pour les trois prochaines années. Elle remercie également Mme Vanessa Green pour son travail au sein du Conseil intercommunal.

### AJET

La crèche de Chavannes-des-Bois va s'appeler « **Les Petits Lutins** » et ouvrira ses portes le 13 août prochain. Le groupe des bébés et des trotteurs est presque complet, il reste encore des places chez les plus grands.

La crèche ouvrira avec 27 enfants et au total 44 places sont prévues en fonction des inscriptions que recevra l'AJET. Deux-tiers des 27 enfants inscrits proviennent de Chavannes-des-bois.

La responsable de la crèche est Mme Sandrine Pommaz.

La nouvelle directrice de l'AJET est Mme Mélanie Gras qui remplace M. Luc Visinand.

### Rentrée scolaire 2018/2019

Pour la rentrée scolaire 2018/2019 14 enfants débiteront l'école primaire le 27 août prochain.

Les élèves seront scolarisés dans les écoles de Chavannes-de-Bogis et Founex.

## **M. Vincent Quadri, Municipal excusé (en son absence, est représenté par M Roberto Dotta, Syndic)**

### ASP

Suite aux difficultés financières de la Commune et après discussion au sein de la Commission de police de Terre Sainte, la Municipalité va proposer de réduire le taux de pourcentage des ASP (assistants de sécurité publique) de 35 à 25%.

## **8. Election du bureau du Conseil général du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

**Le bureau du Conseil pour l'année 2018-2019 est confirmé sauf M. Alain Berger qui démissionne de sa fonction de Vice-Président :**

Présidente : Mme Rita Alma

Vice-président : M. Loïc Banziger

Scrutatrices : Mmes Eléonora Beaud et Mme Pascale Jee

Scrutatrices suppléantes: Mmes Corinne Siegfried et Marie-Thérèse Ramseyer

Tous sont acclamés par les applaudissements.

## **9. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional**

Poste pour un membre suppléant, personne ne se propose.

## **10. Election complémentaire de nouveaux membres à la commission d'urbanisme et bâtiment**

M. Diego Vergani souhaite joindre la commission d'urbanisme et bâtiment.

## **11. Préavis municipal no 01/2018 relatif aux comptes communaux 2017 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017**

M Roland Beaud n'a pas de point supplémentaire sur le rapport de 19 pages qu'il estime déjà bien assez détaillé.

Le rapport de la Commission de gestion sur le préavis 01/ 2018 a été envoyé aux membres du Conseil général 10 jour avant la séance et la Commission de gestion lit ensuite seul les conclusions du rapport. Elle remercie la Municipalité pour les temps consacré à répondre aux nombreuses questions posées et rappelant les réserves émises recommande d'accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. Personne ne demande la parole.

M. Roland Beaud a des commentaires à faire sur le rapport :

La Commission de gestion a affirmé souhaiter procéder à un examen plus approfondi cette année qu'un an plus tôt en raison de la mauvaise situation financière actuelle que connaît la Commune. Or, le rapport délivré par la Commission ne comporte aucune appréciation ou commentaire sur l'énorme déficit enregistré en 2017, après celui déjà conséquent de 2016, ni sur les éventuelles mesures que la Commission aurait pu et dû suggérer pour y remédier (p.ex. au niveau du taux d'imposition communal). Depuis la mise à disposition du préavis (le 15 mai), la Municipalité a dû répondre à plus d'une centaine de questions posées par la Commission, soit lors de séances communes, soit par de nombreux échanges de courriels, sans compter les questions formulées à maintes reprises par la Commission avant même l'adoption du préavis municipal.

Remarques de la première page : questionnée à ce sujet, Mme Turin, Préfète, maintient sa position sur la méthodologie de travail de la Commission de gestion qu'elle avait spécifiée par courriel début avril :

La Commission doit déjà avoir connaissance des comptes avant de pouvoir requérir d'autres informations que les informations de base, elle doit seulement vérifier la gestion de l'année concernée.

Concernant l'examen des comptes: il est pris acte des exemples relatifs aux rubriques selon le plan comptable en page 5 du rapport ; ces points seront vérifiés avec la bourse communale et le cas échéant pris en considération dès l'exercice 2018 ainsi que pour le budget 2019. Précisons que ces points n'ont aucune incidence sur le résultat des comptes.

Pour ce qui est du dépassement du budget de CHF 20'000.- par ligne :

Compte 210.3800 : L'attribution par le compte 210.3800 au fonds de réserve pour impôts (compte 9282.2) se fonde sur le tableau d'évaluation pour pertes éventuelles sur créances d'impôts édité chaque année au boucllement des comptes par l'Administration cantonale des impôts. Il est recommandé, et notre réviseur recommande, d'utiliser cette base pour ajuster la provision inscrite au passif du bilan ; la variation de cette provision peut évoluer chaque année au boucllement des comptes, tant à la hausse qu'à la baisse. Il est donc difficile de la quantifier dans le cadre du budget. Il s'agit d'un poste comptable sur lequel la Municipalité n'a guère de pouvoir de décision et il n'y a pas de limite de montant. En conséquence, il n'y a pas de dépassement du budget.

Compte 460.3321 : Un complément d'information sur ce point (erreur de passation d'écriture dans les comptes 2016) avait déjà été donné lors de la séance du Conseil général du 19 juin 2017 (PV page 9) avant l'approbation des comptes 2016. La somme de CHF 44'116.70 représente un complément d'amortissement pour totaliser les CHF 75'000.- correspondant à la désaffectation de la STEP selon le préavis municipal (donc amortissement sur 2 ans au lieu d'avoir été passé en une fois). Le montant de CHF 44'116.70 ne pouvait pas figurer au budget 2017, approuvé en décembre 2016, alors que les comptes 2016 n'ont été acceptés qu'en juin 2017. D'autre part, les travaux de désaffectation de la STEP et de construction de la place de pique-nique se montent à ce jour à CHF 317'143.15 contre une somme de CHF 334'200.- selon PM 14/2015, soit une différence en moins de CHF 17'065.85. En conséquence, il n'y a pas de dépassement du budget.

Cotisations aux assurances sociales pour les employés et les municipaux : les charges sociales des municipaux font l'objet de règlements d'acomptes mensuels globaux incluant celles des employés et sont comptabilisées séparément lors de la clôture des comptes par une écriture interne de bouclage ; il n'y a pas de pièce justificative en dehors de l'écriture elle-même. Le réviseur a contrôlé l'ensemble des charges sociales aussi bien des municipaux que des employés sous l'angle AVS, LPP, SUVA et maladies-accidents.

En conclusion, dans les 3 points relevés par la Commission il n'y a pas de dépassement de budget et les cotisations aux assurances sociales ont été dûment contrôlées par l'organe de révision.

Réponses aux remarques de la Commission sur la gestion :

« Certaines dépenses non nécessaires n'ont pas été suffisamment diminuées »  
La Commission ne précise pas de quelles dépenses il s'agit.

« Certains avantages, gratuités, cadeaux et dons ont été encore nombreux »  
Le compte 110.3650 « Aides & Subventions Instit. Privées » s'élève en 2017 à CHF 9'292.50 contre un budget de CHF 10'000.- à comparer avec des charges de CHF 15'096.95 en 2016.

« Certaines activités des Municipaux pouvaient être déléguées aux employés communaux, lesquels sont salariés, ce qui permettrait de diminuer le poste des vacances »  
Les vacances des municipaux ont diminué de près de 19% entre 2016 et 2017, alors que celles du Conseil général, commissions incluses, n'ont baissé que de 2,5%, ce que la Commission ne tient pas compte.

La Municipalité prend acte des remarques de la Commission relatives au Pot commun, à l'échéancier dans le cadre de la gestion des contrats et à la tenue d'un agenda exhaustif de l'utilisation des locaux commerciaux dont certains éléments dans le cadre de la gestion courante sont en voie de réalisation.

Le point soulevé par la Commission concernant les ASP est non pertinent : la pièce EC18 que la Commission a eue à disposition indique clairement la clé de répartition des ASP entre les communes et la différence en coût qui en résulte : Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis 35%, Bogis-Bossey 10%, prorata qui explique la différence de kilomètres parcourus et donc la facturation y relative. Vouloir comparer deux ou plusieurs communes sans tenir compte du prorata convenu n'est pas correct.

La Municipalité confirme qu'en 2017 elle n'a pas recouru à l'emprunt pour faire face aux charges inscrites au budget de fonctionnement.

Mme Anne-Françoise Robyr-Comminot demande si durant tout ce travail, une réflexion sur comment diminuer ce déficit a été amenée.

Mme Alison Rollini répond que la Commission de gestion a fait plusieurs propositions mais la Municipalité a estimé que ces dernières étaient à la limite de la cogestion. Les comptes 2017 sont contrôlés par la commission des finances qui doit se prononcer.

Mme Vanessa Green ajoute que les membres de la Commission de gestion ne sont pas des spécialistes des comptes et par conséquent des erreurs d'évaluation sont à prévoir. Ce travail a été très difficile et les membres ont fait au mieux.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 18 juin 2018

Vu le préavis municipal n° 1/2018 relatif aux comptes communaux 2017 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- Décide**
1. d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés
  2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
  3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2017
  4. de donner décharge à la Commission de gestion

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 1/2018 à la majorité avec 2 absentions

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 18 juin 2017

Vu le préavis municipal n° 1/2018 relatif aux comptes communaux 2017 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017

Ouï le rapport de la Commission de gestion  
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2017
4. de donner décharge à la Commission de gestion

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

## **12. Divers**

Pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h00.

L'Assemblée est cordialement invitée à l'apéritif dînatoire.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

La Secrétaire

Rita Alma

Amélia Elkhuizen Morgado